

Attestation de stage / d'expérience professionnelle

en Maintenance des véhicules pour le candidat libre à l'examen

L'arrêté du 26 mars 2025 précise toutes les informations indispensables (référentiel, règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000051539383/>

Conformément au règlement d'examen, le candidat doit réaliser, dans les trois années précédant la session d'examen un stage professionnel dans une entreprise proposant des activités en adéquation avec l'examen d'une durée minimale de quatorze semaines, sur la base d'un calcul de 35 heures / semaine soit 490 heures. Une attestation de(s) l'entreprise(s) justifiant les stages effectués dans les conditions requises devra être fournie par le candidat.

En l'absence de cette attestation dûment complétée et signée, l'inscription sera annulée

Date limite de retour de(s) l'attestation(s) : 20 décembre de l'année d'inscription (date limite de réception)

LE CANDIDAT

Nom : Prénom(s) :

Adresse :

Code postal : Ville :

L'ENTREPRISE
☐ Stage

☐ Expérience professionnelle

Dénomination sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Activité :

Code APE (ou NAF) de l'entreprise :

Numéro de SIRET (obligatoire) :

Madame, Monsieur (nom prénom)....., exerçant la fonction de
représentant l'entreprise désignée ci-dessus atteste sur l'honneur que le candidat au CAP Maintenance de Véhicules désigné,

- a réalisé dans l'entreprise un stage professionnel : du / / au / /,

soit un total de semaines sur la base de heures hebdomadaires, sous la responsabilité de :

Mme, M. (nom prénom), exerçant la fonction de

- a effectué dans ce cadre **les tâches suivantes (cocher les tâches réalisées) :**

- ☐ T1.1 - Effectuer les contrôles définis par la procédure
- ☐ T1.2 - Remplacer les sous-ensembles, les éléments, les produits. Ajuster les niveaux
- ☐ T1.3 - Effectuer la mise à jour des indicateurs de maintenance
- ☐ T2.1 - Constater un dysfonctionnement, une anomalie
- ☐ T2.2 - Identifier les sous-ensembles, les éléments défectueux

- ☐ T3.1 - Remplacer, réparer les sous-ensembles, les éléments
- ☐ T3.2 - Régler
- ☐ T4.1 - Prendre en charge le véhicule
- ☐ T4.2 - Restituer le véhicule
- ☐ T5.1 - Approvisionner les sous-ensembles, les éléments, les produits, équipements et outillages
- ☐ T5.2 - Compléter l'ordre de réparation

Le service des examens et concours vérifiera, avec le concours de l'inspecteur de l'Education Nationale, la véracité des attestations et la recevabilité du dossier d'inscription. Il pourra, si besoin, réclamer un complément d'informations (conventions de stage....).

Toute attestation renseignée de manière incomplète entraînera l'irrecevabilité du dossier d'inscription.

Fait à, le

Cachet de l'entreprise :
(obligatoire)

Signature du représentant de
l'entreprise

Partie réservée aux examinateurs :

☐ Conforme ☐ Non conforme

Observations (si non conforme) :

.....

.....

.....

A....., le
Signature(s) :